

19 sep 2003 -19:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2003](#)

Eniac

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a décidé de prolonger d'un an deux conventions dans le cadre du projet ENIAC (*) avec l'Université de Liège et l' " Interuniversitair Instituut voor de studie voor de Arbeid ".

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a décidé de prolonger d'un an deux conventions dans le cadre du projet ENIAC (*) avec l'Université de Liège et l' " Interuniversitair Instituut voor de studie voor de Arbeid ".

Ces conventions concernent les deux experts fédéraux de la cellule dont la mission principale consiste à améliorer la visibilité de la plus value du Fonds social européen par rapport à la stratégie européenne de l'emploi.Ce projet est considéré par la Commission européenne comme un exemple de bonne pratique.(*)
ENIAC = ESF-NAP-Impact-Assesment Cell (dispositif destiné à suivre et à évaluer l'impact du Fonds social européen sur le Plan d'Action National pour l'emploi).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe